



## Un nom pour la nouvelle salle polyvalente



### Appel à idées!

**L**e conseil municipal a souhaité solliciter l'ensemble de la population afin de trouver pour la salle intergénérationnelle, le nom qui lui siéra le mieux.

Ainsi, vous êtes toutes et tous, petits et grands, invités à faire une proposition de nom pour ce lieu qui sera inauguré dans le courant de l'année 2012.

Merci de déposer vos propositions écrites, anonymes ou nominatives, à la mairie avant le 29 février 2012.

Cette salle sera un lieu pour:

- ♦ les animations et activités culturelles, festives, associatives, sportives...
- ♦ les expositions
- ♦ les réunions et conférences
- ♦ Les locations privées (mariage, fête de familles...)



**Le conseil municipal  
sera heureux de  
vous accueillir pour  
les vœux de la  
municipalité**

**Samedi 7 janvier  
2012**

**À 17heures,  
Salle de la mairie**

## Le mot du maire

**L**'année 2012 se termine dans une grande incertitude pour les communes de France ; la réforme des collectivités territoriales engagée par le gouvernement, particulièrement la réforme de la fiscalité locale, impacte fortement Départements et Régions, collectivités qui accompagnent l'investissement des communes.

**A**cette incertitude s'ajoute la crise financière. Les communes, à quelques exceptions près, ont toujours fait face à leurs responsabilités financières, notamment le remboursement de leurs emprunts (obligation d'équilibrer leurs budgets). Mais aujourd'hui face à la crise, et notamment l'endettement excessif de nombreux pays dont le France, des opérations spéculatives hasardeuses, les banques restreignent leurs concours financiers aux communes, avec des taux d'intérêt en augmentation significative.

**C**'est le risque d'ajouter de la crise à la crise, les collectivités étant amenées à réduire leurs investissements, avec un impact auprès des entreprises du bâtiment et des travaux publics, mais aussi sur l'amélioration des services rendus aux habitants.

**C**ette situation n'impacte pas, pour le moment, la commune de Valgorge, car début 2011 le conseil municipal, sur proposition de Claudie SEVEYRAC, Maire-adjoint en charge des finances, a réalisé un emprunt sur deux ans à un taux très avantageux pour couvrir ses investissements 2011 et 2012, avec l'espoir qu'en 2013 la situation s'améliore.

**A** l'aube de l'année 2012, je vous adresse, à vous et à vos proches mes meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.



## Sommaire

- Compétences des élus.....page 3
- Secrétariat.....page 3
- Centre Social rural intercommunal.....pages 4-5
- Urbanisme.....pages 6-7-8-9
- Plan Local d'Urbanisme.....page 10
- Eau et assainissement.....pages 10-11
- Travaux.....pages 11-12-13
- Salle polyvalente.....page 13
- Résidence service.....pages 13-14
- Communauté de Communes.....pages 14-15-16
- Culture.....pages 16-17
- Médiathèque.....pages 17-18
- Tourisme.....page 18
- Ecole publique.....pages 19-20
- Divers.....pages 20-21
- Marché hebdomadaire.....pages 21-22
- C.C.A.S.....page 22
- Tri sélectif.....page 23
- Un nom pour la nouvelle salle polyvalente.....page 24

A chaque édition, malgré maintes relectures, certaines erreurs échappent à notre vigilance; nous vous demandons de bien vouloir nous en excuser, et nous vous remercions de bien vouloir nous les signaler.



## Tri sélectif et compostage

Depuis une dizaine d'années, le SICTOBA a mis en place sur Valgorge, comme sur l'ensemble de son territoire, le **tri sélectif**. A cet effet, le Syndicat met à disposition des sacs lavables qui permettent de transporter les emballages à recycler aux bacs jaunes.

Si vous souhaitez changer votre sac, sachez que ceux-ci sont à votre disposition en mairie. N'hésitez pas à vous en procurer si vous en avez besoin.

Concernant le **compostage**, le Syndicat a mené en 2010-2011,

une campagne d'accompagnement pour la généralisation de cette pratique, par le biais notamment de la distribution de composteurs et de bio-seaux à coûts subventionnés. A Valgorge, la distribution a eu lieu en juin 2011 et depuis, les guides composteurs restent à disposition des habitants pour toute information concernant le compostage.

Dans le cas où vous ne seriez pas encore équipés d'un composteur et que vous souhaiteriez vous équiper, veuillez vous rendre au SICTOBA à Beaulieu, une permanence a lieu tous les lundis de 9h à 12h.

### Réduire ses déchets, par des gestes simples

En 40 ans, le poids de nos ordures ménagères a doublé, passant de 170 à 350 kg/an/habitant.

Le SICTOBA, sous l'égide de l'ADEME est inscrit depuis 2010 dans un programme d'actions de réduction des déchets.

Ces actions ont toutes le même objectif : réduire le poids de notre poubelle grise et par conséquent préserver notre installation de stockage des déchets à Grospierres!

Parmi les actions entreprises, le SICTOBA met à disposition des gobelets réutilisables.

Ce service, entièrement gratuit pour les associations et les collectivités, permet de :

- ♦ réduire la production d'ordures ménagères de la manifestation
- ♦ Préserver la propreté des lieux,
- ♦ Servir des boissons chaudes ou froides dans des gobelets à la texture et au design valorisant.

Si vous souhaitez bénéficier de ce service, il vous faut contacter le SICTOBA au 04 75 39 06 99 ou par courriel à [sictobacom@orange.fr](mailto:sictobacom@orange.fr)



L'ensemble des participants a souhaité la désignation d'un exposant « référent » assurant le lien entre les exposants et l' élu municipal, responsable du marché. Ce référent est désigné par Monsieur le maire sur proposition des exposants.

En cas d'arrivée d'un nouvel exposant le matin même, il s'assure que celui-ci a bien fait les démarches en mairie et le placera à la suite des exposants. En cas de difficultés, il informera l' élu municipal.



Chaque élu a sa boîte à lettres en mairie

Luc  
PERRIER

## C.C.A.S.

### Pour les fêtes

Comme chaque année, des actions sont menées en faveur des personnes âgées. Un colis est offert aux personnes de plus de 70 ans résidant sur la commune, un goûter de Noël est organisé pour les aînés afin de partager un mo-

ment agréable à l'occasion des fêtes de fin d'année, ainsi qu'un moment convivial proposé aux résidents de la Maison de Retraite auxquels le CCAS offre un petit cadeau en même temps qu'une danse des « Pompoms girls ».

### Toute l'année

Rappelons que le CCAS poursuit son aide aux familles dont les enfants fréquentent l'Accueil de Loisirs du Centre Social. Cette participation est calculée en fonction des ressources familiales et déduite du coût facturé aux bénéficiaires pour le service.

Le CCAS, dans le cadre de son action sociale participe également au Fonds Unique de Logement du Conseil Général qui permet d'apporter une aide pour le paiement des factures énergétiques et des loyers.

## Compétences des élus

- ☛ Bernard BONIN, maire..... Urbanisme
- ☛ Christelle MONTEREMAL-VASSAL, 1<sup>ère</sup> adjointe..... Culture, associations et communication
- ☛ André JOUVE, 2<sup>ème</sup> adjoint..... Réseaux divers, bâtiments et logements communaux
- ☛ Claudie SEVEYRAC, 3<sup>ème</sup> adjointe..... Finances, Personnel communal
- ☛ Michel DEGUILHEN..... Voirie
- ☛ Mireille DUVERNOIS..... Action sociale, CCAS Marché hebdomadaire
- ☛ Elsa LAMARCHE..... Ordures ménagères
- ☛ Rinell LEIBBRAND..... Sports, embellissements et tourisme
- ☛ Pascale MANFREDI-VIELFAURE ..... Appel d'offres et travaux
- ☛ Luc PERRIER..... Action sociale, CCAS
- ☛ Elisabeth SEVEYRAC..... Affaires scolaires et transports

## Secrétariat

### Horaires d'ouverture :

- ☛ Lundi : 9h30 à 12h30, 13h30 à 17h00
- ☛ Mardi à samedi : 9h00 à 12h00

### Permanence du Maire :

Samedi de 10h à 12h, sur rendez-vous.

### Vous pouvez nous contacter :

- ☎ 04 75 88 98 09
- ☎ 04 75 88 95 80

### Courriel :

mairievalgorge@sfr.fr



Depuis  
le 26 novembre,  
la friperie est  
située au  
dessus de la  
Maison de Pays

Information  
sur la mobilité  
en Ardèche  
(horaires et  
lignes)

## Horaires d'ouverture accueil

Mardi : 9h à 12h30 et 13h30/18h  
Mercredi : 9h/12h30 et 13h30/17h  
Jeudi 9h/12h30 et 13h30/16h30  
vendredi 9h/12h30 et 13h30/16h  
Fermé en août et aux vacances de Noël  
Tél. 04.27.94.16.30

Courrier électronique :  
[csri@aliceadsl.fr](mailto:csri@aliceadsl.fr)

Site : [csri.centres-sociaux.fr](http://csri.centres-sociaux.fr)

## Accompagnement de projets

### Lieu d'expression

Groupes de réflexion  
« chantiers », dans le cadre du projet social, sur des thèmes : « environnement », « ouverture du territoire », « mobilité », « vieillissement »... et mises en place d'actions.

Services à la population : photocopies, reliure et plastification, prêt de salle, relais d'information des animations locales. Service d'écoute, conseils et informations sur l'accès aux droits, l'habitat... Accompagnement dans les démarches administratives grâce à Internet (Préfecture de l'Ardèche, Trésorerie générale, Pôle emploi, Mission locale, CAF, MSA, CPAM, URSSAF).

Permanences sur les différentes communes du territoire.

Permanence Assistante Sociale :  
3<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois, rendez-vous à prendre auprès du CMS Largentière 04.75.39.29.50

Animations : Réunions d'informations thématiques. Représentations de théâtre. Soirées jeux pour tous (1 samedi par mois sur les différentes communes du territoire).

Friperie : vente de vêtements d'occasion à des prix avantageux (dépôt de linge pendant les horaires d'ouverture de la friperie ou au centre social)

Horaires : Mardi de 15h/17h  
Samedi de 10h/12h

Aide aux devoirs (uniquement durant les périodes scolaires) :

- Pour les primaires : les jeudis de 16h30 à 17h30,
- Pour les collégiens : les mercredis de 14h30 à 16h30.

Accueil périscolaire : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h dans les locaux du CSRI à Valgorge (uniquement durant les périodes scolaires).



Mireille  
DUVERNOIS

Le règlement  
intérieur complet  
du marché hebdomadaire est consultable en mairie.

dessus et en dessous de la départementale-quartier Marette, est constituée de deux parcelles de 14,28 ha au total composées essentiellement de résineux issus de plantation (douglas et cèdre) et d'un taillis de châtaigniers.

Le programme d'actions prévoit le renouvellement d'une partie du taillis de châtaigniers (3ha), réparti en 3 lots entre 2013 et 2015 et le passage en première éclaircie dans la jeune futaie de douglas d'ici une quinzaine d'années.

## Marché hebdomadaire

Moment fort de la vie du village, le marché du dimanche matin a vu l'arrivée de nouveaux exposants l'été dernier. Pour réguler les conditions d'occupation de l'espace public une rencontre a réuni les exposants et la mairie afin d'établir un règlement intérieur pour un bon fonctionnement du marché hebdomadaire.

Les points principaux du règlement sont les suivants :

-« Le marché hebdomadaire de Valgorge est exclusivement réservé aux producteurs artisans d'art, artistes et associations de loi 1901 et situé exclusivement Rue principale, côté gauche en remontant la rue de la terrasse du café au garage Chénard ».

-« Nul ne peut utiliser un emplacement de vente sans y avoir été préalablement autorisé par la mairie »

-« Tout exposant désirant y obtenir une place doit être en règle avec les lois du commerce. »

-« Tout exposant désirant travailler sur le marché doit adresser,

chaque année, au moins un mois avant la date de début, à monsieur le Maire une demande écrite en y indiquant : le métrage souhaité, les dates de début et de fin auxquelles il souhaite faire le marché, la nature du produit mis en vente. »

-« Le marché de Valgorge étant un petit marché, il ne sera pas donné d'autorisation à une demande de producteurs, artisans d'art, artistes et associations de loi 1901, en dehors des territoires de Laboule, Loubaresse, Beaumont, Valgorge, qui vend les mêmes produits que ceux proposées par un exposant déjà bénéficiaire d'un emplacement. Un producteur, artisan d'art, artiste et association de loi 1901 issu d'autres communes que celles précitées sera accepté dans la mesure où il ne vend pas les mêmes produits que ceux déjà présents sur le marché. »

Egalement, le règlement prévoit que le dimanche suivant le 14 juillet ainsi que le premier dimanche du mois d'août, les forains non producteurs seront les bienvenus sur le marché.



Elisabeth  
SEVEYRAC

dans la cour du haut.

**D**e plus, le conseil municipal tente de trouver la solution la plus efficace possible au problème de pous-

sière excessive dégagée par le revêtement de la cour lors des périodes de sécheresse.

## Aménagements et Bâtiments

### Terrain municipal autour de la salle polyvalente

**S**uite à la construction de la salle intergénérationnelle qui a pris la place du terrain de boules, le conseil municipal a prévu un autre emplacement pour reloger cet équipement.

**A**insi, durant l'été, une plateforme d'une surface importante a été réalisée sous l'ancienne gendarmerie, future Résidence Service.

**C**e terrain apparaît comme un lieu pouvant servir à plusieurs utilisations : jeux de pétanque, espace activités sportives pour l'école et le centre social, espace loisirs pour tous. En partenariat avec les différents acteurs associatifs et autres, le conseil municipal réfléchit à un aménagement pertinent qui permette de satisfaire aux besoins du plus grand nombre.

### La Cure

**C**omme annoncé lors du dernier bulletin, le conseil municipal a décidé de vendre la Cure située à St Martin à côté de l'Eglise.

**A**ce jour, la mairie a un acquéreur au prix de 180 000 €.

**F**in novembre, tous les contrôles nécessaires à la vente ont été réalisés. Le géomètre est passé afin de séparer le bâtiment de l'Eglise du bâtiment de la Cure tout en respectant les normes de sécurité.

### Forêt communale

**L**e conseil municipal a approuvé la révision d'aménagement de la forêt communale pour la période 2012-

2031 dans le cadre du plan de gestion de l'ONF.

**L**a forêt concernée, située en



**Crèche « Les Marmailoux »** : accueil des enfants de 3 mois à 6 ans, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h. Fermeture en août et aux vacances de Noël.

04.75.88.96.16 (ligne directe).

**Ateliers** : judo et théâtre (pour enfants et adultes), théâtre (pour ados/adultes) hebdomadaires.

Tous les ateliers fonctionnent uniquement durant les périodes scolaires.

**Accueil de loisirs** (de 3 à 17 ans) : les mercredis et pendant les va-

cances scolaires (sauf août et vacances de Noël) de 9h à 17h activités manuelles, culturelles et sportives, sorties piscine, équitation... Sorties découvertes.

**Actions Jeunes** (à partir de 11 ans) :

- Sortie bowling, escalade, équitation
- Soirée jeux.
- Soirée jeux « Loup garou »
- Stages multi-sport durant les vacances scolaires.

### Programme culturel

- ♦ Sortie danse au Cratère à Alès « Salves » le 17 janvier 2012 pour adultes
- ♦ Sortie cirque/théâtre à Privas « Peter Pan » Le 20 mars 2012 en famille
- ♦ Théâtre « Le cas Drôme Ardèche » par la comédie Itinérante le 22 mai 2012

### Rencontre jeux

- ♦ Nuit du jeu le 21 janvier 2012 à VALGORGE
- ♦ Après-midi jeux le 17 mars 2012 à DOMPNAC
- ♦ Soirée jeux le 28 avril 2012 à LABOULE

### Sorties sportives

- ♦ Week-end ski en famille 4 et 5 février 2012
- ♦ Week-end ski jeunes 11 et 12 février 2012 (à partir de 8 ans, non débutant)

Claudie  
SEVEYRAC

Christelle  
MONTEREMAL  
VASSAL



Bernard  
BONIN

**S.H.O.B. :**  
Surface de Plancher Hors d'Œuvre

**S.H.O.N. :**  
Surface Hors Œuvre Net

## Dossier Urbanisme

### Les démarches

Une réforme du permis de construire et des autorisations d'urbanisme est intervenue le 1<sup>er</sup> octobre 2007. Le but de cette réforme était de clarifier, de simplifier les démarches, d'améliorer la qualité du service à l'usager par :

- des délais garantis
- Un contenu précis des dossiers (une liste exhaustive des pièces à joindre au dossier est insérée dans le formulaire de demande ). Il n'est pas possible pour l'administration de demander une pièce ne figurant pas dans cette liste.

Cette réforme responsabilise les acteurs car de nombreux éléments deviennent déclaratifs tels que :

- pour les demandes de permis de construire la surface du plancher hors œuvre du projet de construction, le titre de propriété et les servitudes de droit privé deviennent strictement déclaratifs et engageront la responsabilité du demandeur.

Les formalités en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2007 sont :

### Déclaration préalable :

Concerne entre autres

- Les constructions nouvelles ayant pour effet de créer une SHOB > 2m<sup>2</sup> et > ou 20m<sup>2</sup> (même sur terrain nu), les habitations légères de loisirs dont la SHON est > 35m<sup>2</sup> (dans camping, parc résidentiel de loisirs...) et les constructions, autres que les éoliennes, dont la hauteur au-dessus du sol est > à 12 mètres et qui n'ont pas pour effet de créer de SHOB = 0 qui ont pour effet de créer SHOB > ou = à 2m<sup>2</sup>; ceci en dehors des secteurs sauvegardés et des sites classés.
- Travaux de ravalement et travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment existant, à l'exception de travaux d'entretien ou de réparation ordinaire.

La demande de déclaration et le dossier qui l'accompagne sont établis en 2 exemplaires + 1 lorsque les travaux sont soumis à l'autorisation du Ministre de la Défense, du Ministre chargé des sites ou lorsque la décision est subordonnée à l'avis ou à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France. Il convient de



Elisabeth  
SEVEYRAC

## Ecole publique

### Ecole maternelle et primaire

Les effectifs de l'école pour l'année 2011-2012 sont de 41 élèves, dont 23 élèves dans la classe de Cécile Alexanian qui accueille les plus jeunes, et 18 élèves dans celle de Virginie Teyssier qui occupe également le poste de direction.

Les deux professeurs d'école assurent une aide personnalisée aux élèves à raison de 54 heures pour l'année, et reçoivent les enfants par petits groupes le matin avant la classe ou le soir après la classe.

Depuis le début du mois de décembre, une EVS (Employée de Vie Scolaire), Mme Laure Vernede est en poste à l'école. Elle est présente tous les jours scolaires et seconde les enseignantes. Ce poste est financé par l'éducation nationale.

Une nouvelle psychologue, Mme Catherine Deloly intervient dans le cadre du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté).

### Environnement et science, des projets pour l'année

La classe de Cécile va travailler sur le thème de la chauve-souris en partenariat avec la FRAPNA. Un thème qui permettra d'utiliser la littérature, le langage et les supports documentaires avec une sortie en fin d'année pour la restitution du projet.

La classe de Virginie travaille sur le compostage (5 séances sur l'année) en partenariat avec la FRAPNA et le SICTOBA. Les élèves vont mettre en place un composteur dans la cour et suivre

son fonctionnement.

Ces projets « environnement et science » sont financés par les partenaires et le Sou de l'école.

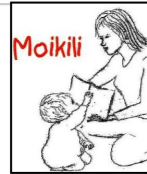
Dans le cadre du projet médiathèque, les deux classes sont accueillies par Virginie Lauriol dans les locaux tous les 15 jours.

Dès le mois de février, les séances hebdomadaires de musique reprendront avec Laetitia Gasbayet pour l'ensemble des élèves.

### Aménagement

Lors des congés d'été, le personnel communal a effectué des travaux pour embellir et sécuriser la cour

de récréation. Ainsi, une plate-bande a été construite en pierre pour effectuer des plantations de fleurs et une souche a été arrachée



### MOIKILI (trimestriel)

L'équipe de la Médiathèque accueille les tout-petits de 0 à 3 ans accompagnés, pour partager des moments complices autour des livres, choisir leurs premières histoires ...

**Mercredi - 10h30 - Relais de VALGORGE - Entrée libre**



### Le temps d'un livre (semestriel)

Rencontre et échange ouvert à tous ceux qui désirent partager des expériences de lectures et/ou découvrir de nouveaux horizons de lectures.

**Date et Lieu à définir - Adulte - Entrée libre**



remplir le formulaire CERFA n° 13404, et de fournir les pièces suivantes :

*Pour une construction,*

- ♦ Un plan de situation
- ♦ Un plan de masse
- ♦ Un plan des façades et des toitures si le projet les modifie
- ♦ Une représentation de l'aspect extérieur
- ♦ Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion de la construction dans son environnement
- ♦ Une photographie permettant de situer le projet dans son environnement proche
- ♦ Une photographie permettant de situer le projet dans le paysage lointain.

*Pour un aménagement,*

- ♦ Un plan de situation
- ♦ Un plan sommaire des lieux indiquant les bâtiments de toute nature existants sur le terrain
- ♦ Un croquis et un plan coté dans les trois dimensions de l'aménagement faisant apparaître, s'il y a lieu, la ou les divisions projetées

Le délai d'instruction est d'un mois.

### Permis de construire :

- Tous les ouvrages qui ne sont ni soumis à déclaration préalable, ni inscrits dans la liste des travaux exemptés d'autorisation, sont soumis à permis de construire.
- Sont concernés les travaux exécutés sur des constructions existantes, à l'exception des travaux d'entretien ou de réparations ordinaires :
- Les travaux ayant pour effet la création d'une Surface Hors Œuvre Brute (SHOB) supérieure à 20m<sup>2</sup>.
- Les travaux ayant pour effet de modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment et changement de destination.
- Les travaux ayant pour effet de modifier le volume du bâtiment et de percer ou d'agrandir une ouverture sur un mur extérieur.
- Les travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière (art 1.313-4)
- Tous les travaux portant sur un immeuble ou une partie d'immeuble inscrit au titre des monuments historiques sont soumis à permis de construire, à l'exception des travaux d'entretien ou de

### ET SI VOUS REJOIGNEZ NOTRE EQUIPE ...?!

Les relais de la Médiathèque Intercommunale ont besoin de bénévoles qui participent à les faire **vivre** et **fonctionner**.

N'hésitez pas à nous contacter pour offrir vos services !

Christelle  
MONTEREMAL  
VASSAL

## Tourisme

### Relais de Pays

Comme chaque année, le point info tourisme a accueilli le public aux mois de juillet et août dans les locaux situés Place de l'Eyre. Cette antenne de l'Office Intercommunal de Tourisme est géré par la communauté de communes du Pays Beaume-Drobie.

Ce service permet à la fois de s'informer sur les activités de loisirs, la programmation culturelle et les visites possibles mais également de connaître les lieux

de restauration et d'hébergement du territoire.

En 2011, le relais a renseigné 750 personnes, contre 790 en 2010, diminution due à une petite baisse de fréquentation au mois de juillet. Maxime Seveyrac, agent en poste au relais de Pays, confirme ce qui est constaté depuis de nombreuses années ; sur le secteur de Valgorge, les activités de pleine nature telles que la randonnée, le canyoning, le parapente, le VTT sont les plus recherchées.



P.O.S.  
Plan  
d'Occupation  
des Sols

réparations ordinaires.

La demande et le dossier qui l'accompagne sont établis en 4 exemplaires + 1 lorsque les travaux sont soumis à l'autorisation du Ministre de la Défense, du Ministre chargé des sites et lorsque la décision est subordonnée à l'avis ou à l'accord des Bâtiments de France.

Il convient de remplir le formulaire :

- CERFA n° 13406 pour les maisons individuelles et leurs annexes (jusqu'à 2 logements, garages, abri >20m<sup>2</sup> de SHOB, terrasse >20m<sup>2</sup> de SHOB...)
- CERFA n° 13409 pour tous les autres

Qui sera accompagné des pièces suivantes :

- ♦ Un plan de situation
- ♦ Un plan de masse
- ♦ Un plan de coupe du terrain et de la construction
- ♦ Une notice décrivant le terrain et présentant le projet
- ♦ Un plan des façades et des toitures
- ♦ Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion de la construction dans son environnement proche
- ♦ Une photographie permettant de situer le projet dans

le paysage lointain

♦ Attention, recours obligatoire à un architecte si SHON > 170m<sup>2</sup>.

Le délai d'instruction est de 2 mois.

Il existe 2 formulaires complémentaires :

- demande de modification d'un permis délivré en cours de validité CERFA n° 13411
- Demande de transfert de permis délivré en cours de validité CERFA n° 13412

#### Certificat d'urbanisme :

Il existe 2 types de certificats d'urbanisme :

*Le certificat d'urbanisme d'information* qui permet de connaître le droit de l'urbanisme applicable au terrain et renseigne sur les servitudes, contraintes diverses et règles de zonage (si P.O.S. ou P.L.U.), les limitations administratives au droit de propriété, la liste des taxes et des participations d'urbanisme, mais ne se prononce pas sur la constructibilité.

*Le certificat d'urbanisme opérationnel*, qui indique en plus des informations données par le certificat d'urbanisme d'information, si le terrain peut être utilisé pour la réalisation d'un projet. Il renseigne sur l'état des équipements publics (voies et réseaux existants).



## Photographies

Dans le cadre d'un appel à projets en juillet 2011, le conseil municipal a choisi la photographe professionnelle, Séverine Baur, qui, depuis le mois d'octobre et durant une année, réalise des photos de la commune, de ses habitants, des activités, du patrimoine naturel et bâti...

Le double objectif pour la mairie

est de disposer d'une banque de photos de qualité qui pourra être utilisée sur les différents supports de communication (bulletin municipal, guide pratique, site internet, affiches...) et de sélectionner une vingtaine de clichés pour réaliser une exposition qui devrait être installée dans la nouvelle salle polyvalente lors de son inauguration.

## Médiathèque

#### Horaires d'ouverture :

Mardi : 14h30-18h00

Mercredi (sauf vacances scolaires) : 15h00-18h00

Samedi : 9h30-12h30

#### Congés :

Fermée du 19 au 31 décembre 2011

☎ 04 75 88 96 98

## A vos agendas !

A l'occasion du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau, en partenariat avec la Bibliothèque Départementale de Prêt de l'Ardèche,

**Conférence : Solitaire, solitaire : Rousseau et le lien Social** » par Bruno Bernardi

Suivi d'une lecture-spectacle : « Sur les pas de Jean-Jacques Rousseau » par

les arTpenteurs

**Jeudi 3 mai 2012 à 17h30 à VALGORGE.**

D'autres rendez-vous sont en projet.

Les rendez-vous réguliers de la médiathèque :



**Lectures à voix haute** (mensuel)

Des lecteurs bénévoles vous font voyager le temps

d'une lecture

**Mardi 10 janvier 2012 - 15h - Relais de VALGORGE - Adulte - Entrée libre**

règles d'hygiène et de sécurité et la démarche HACCP (hygiène et sécurité des aliments,...), de mettre en commun leurs moyens de production (moulinage et conditionnement en un seul endroit dans un espace adéquat), de réduire les coûts énergétiques et de transport en s'implantant à proximité des lieux de production et sur un circuit des transporteurs facilité. Tout cela aboutira au final à développer l'activité, avec l'entrée de nouveaux adhérents à la CUMA et à améliorer les conditions de travail.

**L**a Communauté de Communes sera maître d'ouvrage de cette opération et la CUMA "Envie de Châtaignes" sera locataire des lieux.

**U**n protocole d'accord est en cours d'élaboration. Celui-ci pourra être signé par la CUMA et la Cdc en début d'année 2012. Dès lors, les dossiers de demande de subvention pourront être déposés, les autorisations des financeurs obtenues pour le démarrage effectif de l'opération.



tants ou prévus) qui desservent ou desserviront le terrain.

La demande et le dossier sont établis en 2 exemplaires pour le certificat d'information et en 4 exemplaires pour le certificat d'urbanisme opérationnel. Le délai d'instruction est d'un mois pour le certificat d'urbanisme de simple information et de deux mois pour le certificat d'urbanisme opérationnel.

**I**l existe aussi un permis d'aménager qui concerne l'aménagement du territoire, un permis de démolir qui a pour objet de donner l'autorisation de démolir ou de rendre en partie inutilisable tout ou une partie d'une construction.

Certains travaux sont dispensés de toutes formalités, (mur de soutènement, les châssis et serres dont la hauteur est inférieure ou égale à 1.20m...); se renseigner en mairie pour de plus amples informations.

**L**ors du dépôt du dossier en mairie, si celui-ci est complet, il vous sera remis un récépissé notifiant le délai d'instruction de droit commun, votre projet sera attribué

d'un numéro comprenant les 2 lettres indiquant la nature du document (DP pour déclaration préalable), le numéro INSEE du département (07), le numéro INSEE de la commune (329), les 2 derniers chiffres de l'année en cours (11), le numéro de dossier composé de 5 caractères.

**A** chaque dossier, l'avis du maire est requis, il doit porter sur la suffisance des réseaux (eau, électricité, assainissement), sur la suffisance de l'accès (voie publique/privée, largeur de la voie...), préciser la présence éventuelle de bâtiment générateur de nuisances, le zonage (POS, PLU ...) et toute information connue de la mairie relative à la réalisation du projet.

**L**a décision du service instructeur est notifiée au demandeur par lettre recommandée avec accusé de réception.

**A** la fin des travaux, quel que soit le projet, une déclaration d'achèvement et de conformité des travaux doit être établie par le demandeur.

La commune de Valgorge est régie par le Code de l'Urbanisme national en attente de la finalisation de son Plan Local d'Urbanisme.

### Fête de la randonnée

**E**n 2012, la fête de la Randonnée organisée par la Communauté de Communes aura lieu à Chandolas, le dimanche 13 mai. Une occasion pour découvrir en marchant une partie du territoire du Pays Beaume-Drobie, grâce à des randonnées accompagnées.

**C**e sera également, comme ce fut le cas à Faugères en 2011, une journée placée sous le signe de la convivialité avec des animations festives et culturelles et des stands de producteurs locaux. Programme détaillé disponible dès le mois d'avril 2012.

## Culture

### A vos agendas !

**D**ans le cadre de son action culturelle, la commune a engagé un partenariat avec l'association Labeaume en Musiques pour un concert de musique classique en

l'Eglise de Saint Martin, le dimanche 20 mai 2012 à 17h. Un groupe de jeunes musiciens baroques « Il delirio fantastico » interprètera une œuvre d'Antonio Vivaldi, *Venise enflammée*.



Christelle  
MONTEREMAL  
VASSAL



Bernard  
BONIN

P.A.D.D.  
Projet d'Aménagement et de Développement Durable

André  
JOUVE

## Plan Local d'Urbanisme

Le précédent conseil municipal a souhaité que le développement de l'urbanisme sur notre commune se fasse dans le cadre réfléchi et cohérent d'un Plan Local d'Urbanisme.

Un premier travail a été réalisé, qui a fait ressortir la nécessité d'une étude d'impact environnementale pour la zone d'activité du Mazel et son extension.

Cette étude a été pilotée par la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie; ses conclusions seront reprises dans le PLU définitif.

Le conseil municipal actuel souhaite terminer le PLU et, à la demande des services de l'Etat, a choisi un bureau d'études d'urbanisme pour l'accompagner dans sa démarche: le cabinet IATE à Aubenas, représenté par Guillaume Martinez, architecte urbaniste.

Notre PLU devra tenir compte des directives issues du Grenelle de l'Environnement, et notamment limiter l'utilisation des espaces naturels pour la construction, avec une mise en cohérence des surfaces constructibles dans les besoins exprimés. Plusieurs réunions de travail ont déjà eu lieu.

Le calendrier est le suivant:

- ♦ Janvier 2012: Mise à jour des orientations générales du PADD
- ♦ Juin 2012: Mise en forme réglementaire du PLU
- ♦ Septembre 2012: arrêt du projet du PLU
- ♦ Octobre à mars 2013: consultation des personnes publiques et enquête publique
- ♦ Juin 2013: approbation définitive

## Eau et assainissement

### AEP l'Estrade

Les travaux d'AEP du quartier de l'Estrade sont terminés depuis le mois d'octobre, ce qui permet d'avoir un débit régulier et une qua-

lité de l'eau stable pour l'ensemble du village.

En effet, la canalisation du réservoir de Valgorge jusqu'au bas

Les parents et les futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil.

Le RAM apportera aux assistantes maternelles un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences.

Des ateliers éducatifs (ateliers de musique, activités manuelles, etc.) seront proposés par l'animatrice du Ram et constitueront des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants accueillis par des assistantes maternelles.

La caisse d'Allocations familiales, la caisse de Mutualité sociale agricole et le Conseil général participent au financement des Ram en versant à la communauté de com-

munes du Pays Beaume Drobie une aide destinée à couvrir une partie des frais de fonctionnement.

### Charte qualité :

Déoulant des missions des relais inscrites dans la circulaire CNAF du 25 septembre 2001, la charte est un document de référence élaboré par la Commission Départementale de l'Accueil des Jeunes Enfants d'Ardèche.

L'adhésion des gestionnaires à cette charte concrétise leur engagement à garantir un service de qualité, affirme leur volonté de développer un partenariat étroit avec la CAF, le Conseil Général et la MSA, les incite à s'inscrire dans une démarche d'évaluation et d'atteinte d'objectifs visant à améliorer l'existant.

## Un atelier châtaignes à Rocles

La CUMA "Envie de Châtaigne", accompagnée par la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche et soutenue dans son projet par la Commune de Rocles, a sollicité la Communauté de Communes du Pays de Beaume Drobie pour assurer la construction d'un atelier économique de transformation, de conditionnement et de stockage de châtaignes sèches à Rocles.

Ce projet rentre dans le cadre de

la politique communautaire d'aide au maintien et au développement des filières agricoles de qualité. Il permet de soutenir une initiative locale portant sur le développement de la filière "AOC Châtaignes d'Ardèche" et contribue à la structuration de la filière châtaigne sèche en Ardèche méridionale.

Cet atelier de 450 m<sup>2</sup>, situé à Rocles, permettra à la CUMA "Envie de Châtaignes" de développer son activité en disposant d'un atelier fonctionnel respectant les

C.U.M.A.  
Coopérative  
d'Utilisation de  
Matériel Agricole



Retraite.

**L**a maîtrise d'ouvrage est portée par la société ADIS qui a présenté le calendrier de déroulement des travaux. Le lot désamiantage étant resté infructueux plusieurs mois, le démarrage des opérations a été retardé. Désormais, toutes les entreprises ont été choisies et le chantier va commencer dès le début de l'année 2012, avec 3 à 4 semaines consacrées au désamiantage, suivies par la démolition des bâtiments. La construction nouvelle devrait débuter au mois de mars.

**C**ette résidence, composée de 7

logements de type T1 et T2, est destinée à un public de personnes indépendantes mais nécessitant un logement adapté (accessibilité, proximité des services et commerces...).

**D**ès la mise en service de l'équipement, la société ADIS appellera une redevance à la mairie. Les loyers couvriront cette redevance. De par le caractère spécifique du type de logements, les locataires pourront bénéficier d'une APL majorée (Aide Personnalisée au logement).



**AEP**  
Alimentation en  
Eau Potable

André  
JOUVE

de la montée du Fraysse a été renforcée, et a notamment permis d'améliorer une alimentation correcte en eau pour la maison de retraite. Un poteau d'incendie normalisé a été installé au centre du village.

**D**e même, le quartier de l'Esttrade est désormais alimenté depuis le Travers, ce qui permet d'avoir une pression normalisée pour les maisons les plus hautes et

une eau de qualité. Cela évitera des analyses bactériologiques répétées surtout en période estivale. Désormais, le réservoir de l'Esttrade sera uniquement utilisé pour la réserve incendie.

**N**ous remercions les personnes de Valgorge et du quartier de l'Esttrade pour leur tolérance face aux perturbations occasionnées par ces travaux.

## Communauté de communes

### Un RAM près de chez vous

**A**u 1<sup>er</sup> janvier 2010, les 18 communes du territoire ont transféré leur compétence en matière d'Enfance à la communauté de communes afin que celle-ci mène des actions dans ce domaine.

**A**ujourd'hui, la collectivité gère donc les deux crèches et les deux accueils de loisirs situés à Valgorge et Rosières.

**E**n plus de ces structures d'accueil, les élus de la communauté ont souhaité mettre à disposition des familles et des professionnels, un Relais d'Assistantes Maternelles.

**L**e RAM est un service destiné à la

fois aux professionnels de la petite enfance, principalement les assistantes maternelles qui travaillent à domicile, et à la fois aux parents qui souhaitent utiliser ou qui utilisent déjà les services d'une assistante maternelle.

**L**e RAM du Pays Beaume-Drobie sera animé par Emmanuelle Martin en poste dès le mois de janvier 2012. Les différents services du RAM seront mis en place dans le courant de l'année. Il s'agit d'un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance.

## Travaux

### Réparation des dégâts d'orage 2010

**S**uite aux dégâts des orages de septembre 2010, des buses d'un diamètre de 600 mm ont été posées sur toute la montée du Fraysse.

**D**ans le même temps, les eaux

pluviales des riverains ont été canalisées afin d'éviter de nouveaux dégâts.

**L**'ensemble des voies communales endommagées ont été réparées.

### Locaux à la Maison de pays

**D**epuis le 1<sup>er</sup> novembre et après 4 mois de travaux, le service friperie (CSRI) et l'entreprise Beaume

Drobie sont installés dans les locaux situés à l'étage du Relais de Pays (entrée par l'arrière du bâtiment, rue principale).



Christelle  
MONTEREMAL  
VASSAL



## Sècheresse et Dégâts des eaux

**L**e printemps, l'été et le début de l'automne ont été particulièrement secs. Pendant cette période, la gestion de l'eau a parfois été délicate mais elle est restée une priorité pour les élus et les employés communaux.

Début novembre, les pluies cévenoles se sont abattues pendant 6 jours consécutifs sur notre vallée (721 mm d'eau), occasionnant de

nombreux dégâts.

**A** Chastanet, l'éboulement d'un mur de soutènement du pont situé après l'église en direction de Chastanet le Haut, a obligé la mairie à réaliser rapidement des travaux afin de rétablir la circulation. Le coût s'élève à 13 000€, subventionnés à 50% par le Conseil Général.

## Travaux ERDF

**F**in septembre, ERDF a effectué des travaux importants sur la ligne haute tension aérien 20 000 volts depuis Murette à Loubarresse.

**T**rente sept poteaux en bois défectueux ont été remplacés et leur ancrage repris sans coupure

de courant puisque des groupes électrogènes étaient en place à chaque poste de transformation. Le coût total de l'opération s'élève à 185 000€ à la charge d'ERDF.

**C**es travaux permettent de renforcer le réseau et de faire en sorte que les coupures de courant soient les plus rares possibles.

## Information électricité

**O**n distingue trois catégories de lignes électriques :

- ♦ ligne basse tension 220/380 volts
- ♦ ligne moyenne tension 20 000volts
- ♦ ligne transport à haute tension 63 000 volts et plus

**P**our les deux premières catégories, le risque existe si on touche la ligne directement ou par l'intermédiaire d'un objet conducteur. C'est pourquoi, il est donc recommandé de se tenir éloigné à une distance minimum de 3



Pascale  
MANFREDI-  
VIELFAURE

mètres de la ligne, et, bien sûr de ne pas toucher les lignes tombées à terre.

Pour les lignes haute tension, le

seul fait de s'en approcher trop près ou au dessous, présente un risque (amorçage) il faut ici respecter une distance d'éloignement de 5 mètres minimum.

## Salle polyvalente

**C**omme tout le monde peut le voir, la construction de la salle polyvalente est bien avancée. De l'extérieur, la salle paraît presque finie ! Les crépis ont été réalisés, les menuiseries extérieures posées, la toiture est en place couverte par les panneaux photovoltaïques.

**M**alheureusement pour l'avancée du chantier, la toiture n'a pas pu être livrée avant les fortes pluies de l'automne. Mais contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, une structure bois ne pâtit pas spécialement de conditions météorologiques défavorables.

**D**ans l'objectif de réaliser un bâtiment écologique, la salle est non seulement construite en très grande partie avec des matériaux locaux ou biodégradables, dans la mesure du respect de la législation en terme de sécurité, mais également réalisée afin que la consommation d'énergie soit minimale.

L'architecte, Pascale Guillet, et les entreprises ont donc veillé en conformité avec le projet, à ce que l'étanchéité du bâtiment soit au centre de leur travail. Au mois de novembre, le bâtiment a servi de construction témoin, dans le cadre d'une formation relative à l'étanchéité à l'air des bâtiments, organisée par Fibois.

**D**es tests d'étanchéité seront réalisés afin que la salle obtienne le label BBC (Bâtiment Basse Consommation) et répondra aux engagements de la municipalité vis-à-vis des institutions (Région, Département, Etat) qui sont les financeurs majoritaires et à la politique du conseil municipal en termes de respect de l'environnement.

**M**ais ne nous y trompons pas, le chantier n'est pas fini, tout l'hiver et le début du printemps seront encore nécessaires pour réaliser les aménagements intérieurs.

Christelle  
MONTEREMAL  
VASSAL

## Résidence service

**U**ne réunion de travail a eu lieu à la mi-décembre entre les diffé-

rents partenaires liés au projet de Résidence Service: la Société ADIS, la mairie et la Maison de